



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25017624

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Contentieuse

27 JAN. 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **0466 712 134**

Nom

(en entier) : **KNDS Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Grinfaux 50, 7181 Petit-Roeulx-lez-Nivelles**

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs, révocation des précédentes délégations spéciales de compétences et délégations spéciales de compétences à l'administrateur délégué et à d'autres membres du personnel

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2024:

"1. Cooptation de Monsieur Jean-Michel Girard en qualité d'administrateur au 1er janvier 2025 en remplacement de Monsieur Christophe Monnier

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la décision de Monsieur Christophe Monnier de démissionner de ses mandats d'administrateur et administrateur délégué de la Société avec effet au 1er janvier 2025.

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration décide de pourvoir provisoirement au remplacement de Monsieur Christophe Monnier et de nommer Monsieur Jean-Michel Girard [...] en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1er janvier 2025.

L'administrateur est nommé jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui procédera au remplacement définitif.

[...]

2. Nomination d'un Administrateur Délégué

Le Conseil d'Administration décide de confier la gestion journalière de la Société à Monsieur Jean-Michel Girard [...], cette décision prenant effet à partir du 1er janvier 2025. Monsieur Girard portera le titre d' « administrateur délégué » (ci-après l'« Administrateur Délégué »).

L'Administrateur Délégué disposera de toutes compétences de décision et de représentation dans le cadre de la gestion journalière de la Société. L'administrateur délégué devra se conformer aux limites formulées par le Conseil d'Administration de la société, aux règles énoncées dans les différentes procédures de l'actionnaire principal KNDS France (Finance, Ressources Humaines, Gagner un contrat....).

[...]

3. Révocations des délégations spéciales de compétences à l'administrateur délégué et à d'autres membres du personnel

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Président du Conseil décide de revoir et modifier certaines des délégations spéciales de compétences précédemment déléguées.

Le Conseil d'Administration décide ainsi de révoquer les délégations spéciales de compétences octroyées par le Conseil d'Administration précédemment et publiées aux annexes du Moniteur belge, et de les remplacer à compter du 1er janvier 2025 par les délégations reprises ci-après.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

La délégation de compétence à l'Administrateur Délégué, dans le cadre de la gestion journalière et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal KNDS France (ex NEXTER SYSTEMS) et reprise ci après.

La révocation dont il est question au présent point à l'ordre du jour prend effet à dater du 1^{er} janvier 2025.

[...]

4. Délégations de compétences à l'administrateur délégué dans le cadre de la gestion journalière

Dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le Conseil d'Administration décide de déléguer à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard [...], agissant seul, le pouvoir d'exécuter les actes suivants dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal KNDS France (ex NEXTER SYSTEMS) et notamment celles relatives à la direction des munitions du Groupe KNDS (la « Direction des Munitions ») :

(i) signer la correspondance journalière ;

(ii) signer toute facture relative aux bien acquis, ou aux services rendus à la Société, ainsi qu'émettre toute facture au nom de la Société ;

(iii) signer, négocier et endosser tout instrument de paiement, mandat postal, chèque, lettre de change, billet à ordre, formulaire de transfert de fonds et tout autre document nécessaire ;

(iv) retirer au nom de la Société, toute lettre, caisse, paquet, colis, recommandé ou non, remplis ou non, et qui contiennent des valeurs désignées, auprès de la Poste, de la douane, des services de livraison de courrier, des services ferroviaires et des Sociétés de transport terrestre, maritime, fluvial ou aérien, ou les recevoir à son domicile; recevoir tout bien qui a été donné en dépôt ; offrir tout connaissance, bordereau de transport ou autre document nécessaire ; signer toute pièce et quittance ;

(v) établir tout inventaire de biens et valeurs appartenant à la Société ;

(vi) demander l'affiliation de la Société auprès de tout organisme de nature professionnelle ;

(vii) prendre toute mesure nécessaire en vue de l'exécution d'une décision du Conseil d'Administration ;

(viii) faire exécuter toute inscription ou modification au registre des personnes morales ou à la Banque Carrefour des Entreprises ;

(ix) signer toutes les demandes d'autorisation que la Société pourrait être amenée à introduire auprès des administrations provinciales et/ou fédérales belges et/ou européennes dans le cadre de la poursuite de son objet social ; et

(x) représenter la Société, en justice ou en dehors d'une procédure judiciaire, pour chaque acte en lien avec l'activité de la Société, notamment auprès des bureaux d'enregistrement, des bureaux des taxes, des notaires, de la Banque de Belgique, des bureaux de la sécurité sociale ou auprès de toute autre entité publique ou administrative.

Le Conseil d'Administration précise qu'en tout état de cause, toute compétence déléguée en vertu du point suivant à l'ordre du jour est considérée comme une exception aux compétences de l'Administrateur Délégué dans la mesure où telle compétence relèverait de la gestion journalière.

[...]

5. Délégations spéciales de compétences à l'administrateur délégué et à d'autres membres du personnel

5.1 Délégation de compétences à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, agissant conjointement avec la directrice des ressources humaines de la Société Bélanda Henrotaux, en matière de ressources humaines et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal KNDS France et notamment celles relatives à la Direction des Munitions

Le Conseil d'Administration décide de déléguer à l'Administrateur Délégué, agissant conjointement avec la Directrice des Ressources Humaines de la Société, Madame Bélanda HENROTAUX [...], le pouvoir d'exécuter les actes suivants en matière de ressources humaines et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire KNDS France (ex NEXTER SYSTEMS) et notamment celles relatives à la Direction des Munitions :

- (i) engager tout travailleur dans le cadre du budget ;
- (ii) licencier tout travailleur dans le cadre du budget validé et hors budget ;
- (iii) décider et faire exécuter les sanctions ;
- (iv) décider les primes standards après validation de la Direction des Munitions de l'actionnaire principal KNDS France ;
- (v) décider les augmentations après validation de la Direction des Munitions ;
- (vi) décider les avantages en nature des cadres après validation de la Direction des Munitions ;
- (vii) déterminer la rémunération de tout travailleur ainsi que ses conditions d'emploi ou de licenciement ;
- (viii) organiser les élections sociales ;
- (ix) représenter la Société dans le cadre des négociations avec les organisations représentatives des travailleurs ; et
- (x) signer toute correspondance au nom de la Société en cette matière.

[...]

5.2 Délégation de compétences à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, agissant après validation du Président du Conseil d'Administration, Dominique GUILLET, en matière de ressources humaines et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal et notamment celles relatives à la Direction des Munitions

Le Conseil d'Administration décide de déléguer à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, agissant après validation du Président du Conseil d'Administration, Dominique GUILLET, et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal KNDS France et notamment celles relatives à la Direction des Munitions, le pouvoir d'exécuter les actes suivants en matière de ressources humaines :

- (i) Nomination, avancement, rémunération et sanctions concernant le comité de direction de la Société.

[...]

5.3 Délégation de compétences à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, agissant conjointement avec la directrice des ressources humaines de la Société, Bélanda HENROTAUX, en matière de paiements liés aux ressources humaines et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal [...] et notamment celles relatives à la Direction des Munitions

Le Conseil d'Administration décide de déléguer à l'Administrateur Délégué Jean-Michel Girard, agissant conjointement avec la Directrice des Ressources Humaines de la Société, Madame Bélanda HENROTAUX, susnommée, le pouvoir d'exécuter les actes suivants en matière de paiements liés aux ressources humaines et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal et notamment celles relatives à la Direction des Munitions :

- (i) Signer tout paiement portant sur les salaires et rémunérations (y compris acomptes et clôtures mensuelles), les paiements sociaux aux organismes liés aux paiements des salaires et rémunérations, les notes de frais ainsi que toutes avances pour voyages des salariés.

[...]

5.4 Délégation de compétences au directeur financier de la Société, Monsieur Miguel Colaux, agissant seul, en matière fiscale et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal KNDS France et notamment celles relatives à la Direction des Munitions

Le Conseil d'Administration décide de déléguer au directeur financier de la Société, Monsieur Miguel Colaux [...] agissant seul, le pouvoir d'exécuter les actes suivants en matière fiscale et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal et notamment celles relatives à la Direction des Munitions :

- (i) représenter la Société à l'égard de l'administration fiscale ;

(ii) payer tous impôts et taxes ;

(iii) remplir et déposer toute déclaration auprès de l'administration fiscale ;

(iv) contester toute imposition et, à cet égard, réclamer tout remboursement, et, le cas échéant, en cas de différend, quelle qu'en soit la cause, introduire toute réclamation, entamer toutes actions judiciaires ou organiser la défense de la Société et prendre toutes mesures appropriées devant toutes juridictions ou transiger, en matière :

a. d'impôt sur les sociétés ;

b. de précompte professionnel ;

c. de précompte mobilier ou immobilier ;

d. de droits d'enregistrement ;

e. de cotisations à l'Office national de sécurité sociale (ONSS) ;

f. de taxe sur la valeur ajoutée ;

g. de taxes communales, provinciales et régionales ;

h. de taxes et impôts divers ; et

(v) signer toute correspondance au nom de la Société en cette matière.

[...]

5.5 Délégation de compétences au directeur financier de la Société, Monsieur Miguel Colaux, agissant seul lorsque l'Administrateur Délégué est empêché, et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal et notamment celles relatives à la Direction des Munitions

Le Conseil d'Administration décide de déléguer au directeur financier de la Société, Monsieur Miguel Colaux [...] agissant seul, le pouvoir d'exécuter les actes suivants et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal et notamment celles relatives à la Direction des Munitions :

- Emettre toute facture au nom de la Société lorsque l'Administrateur Délégué est empêché et dans la limite d'un montant de 200.000 euros.

[...]

5.6 Délégation de compétences au directeur des opérations de la Société, Monsieur Claude Schuler, [...] agissant seul lorsque l'Administrateur Délégué est empêché, et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal et notamment celles relatives à la Direction des Munitions

Le Conseil d'Administration décide de déléguer au directeur des opérations de la Société, Monsieur Claude Schuler [...] agissant seul lorsque l'Administrateur Délégué est empêché, le pouvoir d'exécuter les actes suivants et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal et notamment celles relatives à la Direction des Munitions :

- signer les documents de demande de licences d'importation et/ou d'exportation auprès de la Région Wallonne lorsque l'Administrateur Délégué est empêché.

[...]

5.7 Délégation de compétences à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, en matière de vente et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal et notamment celles relatives à la Direction des Munitions

Le Conseil d'Administration décide de déléguer à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, dans le strict respect des procédures de l'actionnaire principal KNDS France, dont la procédure « Gagner un contrat » (numéro : AQ-NG-850 Ind.E) et celles relatives à la Direction des Munitions, le pouvoir d'exécuter les actes suivants en matière de vente :

(i) établir, négocier et signer toutes offres en Belgique et à l'exportation (*) :

- pour la vente de produits et services dans la limite de 5.000.000 EUR H.T (ou l'équivalent dans une autre devise), par offre ;

- pour la vente de produits et services au-delà de 5.000.000 EUR H.T (ou l'équivalent dans une autre devise), par offre ainsi que pour tout contrat cadre et d'application de compensation lié à la vente desdits produits et services susvisés, après accord préalable et écrit du président du Conseil d'Administration, Dominique Guillet ; et

- pour la vente de prestations d'études, d'analyses, d'essais, de réalisation de prototypes ou démonstrateurs, dans la limite de 2.500.000 EUR H.T (ou l'équivalent dans une autre devise), par offre,

(*) à l'exception des offres qualifiées de « critiques » selon la procédure « Gagner un contrat ».

Le Conseil d'Administration décide de permettre à l'Administrateur Délégué de subdéléguer à la personne de son choix, les pouvoirs qui lui sont conférés au paragraphe (i) du présent point 5.7 à l'ordre du jour lorsqu'il en est empêché, dans la limite de 5.000.000 EUR H.T, sous réserve qu'il ait reçu l'accord préalable et écrit du Président du Conseil d'Administration, Dominique GUILLET.

(ii) négocier, conclure et signer tous engagements contractuels en Belgique et à l'exportation :

- pour la vente de produits et services de matières dans la limite de 5.000.000 EUR H.T (ou l'équivalent dans une autre devise), pour chaque acte ou engagement, y compris tout avenant ;

- pour la vente de prestations d'études, d'analyses, d'essais, de réalisation de prototypes ou démonstrateurs, dans la limite de 2.500.000 EUR H.T (ou l'équivalent dans une autre devise), pour chaque acte ou engagement, y compris tout avenant ; et

- pour la vente de produits et services de matières au-delà de 5.000.000 EUR H.T (ou l'équivalent dans une autre devise) et pour la vente de prestations d'études, d'analyses, d'essais, de réalisation de prototypes ou démonstrateurs, pour chaque acte ou engagement, y compris tout avenant, (ou l'équivalent dans une autre devise), pour chaque acte ou engagement, y compris tout avenant, ainsi que pour tout contrat cadre et d'application de compensation lié à la vente desdits produits et services, après accord préalable et écrit du président du Conseil d'Administration, Dominique Guillet

Le Conseil d'Administration décide de permettre à l'Administrateur Délégué de subdéléguer à la personne de son choix, les pouvoirs qui lui sont conférés aux paragraphes (ii) et (iv) du présent point 5.7 à l'ordre du jour lorsqu'il en est empêché, dans la limite de 5.000.000 EUR H.T, sous réserve qu'il ait reçu l'accord préalable et écrit du Président du Conseil d'Administration Dominique GUILLET.

(iii) choisir et valider les partenaires commerciaux, signer et gérer les contrats avec les partenaires commerciaux conformément à la procédure interne applicable.

(iv) signer tous accords de secret ou de confidentialité et tous autres accords préliminaires ou préparatoires (MOU, lettres d'intention, accords de coopération) au seul effet de conclure les engagements contractuels précités et dans les limites financières définies ci-dessus.

(v) signer toute correspondance au nom de la Société en cette matière.

[...]

5.8 Délégation de compétences à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, et au directeur financier de la Société, Monsieur Miguel Colaux, agissant conjointement ou chacun seul avec un administrateur de la Société, en matières financières et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal KNDS France et notamment celles relatives à la Direction des Munitions

Le Conseil d'Administration décide de déléguer à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, ainsi qu'au directeur financier de la Société, Monsieur Miguel Colaux, susnommé, agissant conjointement ou chacun seul avec un administrateur de la Société, le pouvoir d'exécuter les actes suivants en matières financières et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal et notamment celles relatives à la Direction des Munitions :

(i) ouvrir au nom de la Société des comptes bancaires auprès de toute institution financière et accomplir tout acte y relatif ;

(ii) ouvrir ou clôturer tout compte auprès de tout établissement de crédit établi en Belgique ou à l'étranger et effectuer toute opération sur ces comptes, dans la limite de 5.000.000 EUR ;

(iii) signer, accepter et endosser tout chèque, lettre de change, billet à ordre et tous documents similaires dans la limite de 5.000.000 EUR ;

(iv) réclamer, toucher et recevoir toutes sommes d'argent, tous documents et biens de toute espèce et en donner quittance ; et

(v) signer toute correspondance au nom de la Société en ces matières.

[...]

5.9 Délégation de compétences à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, et au directeur financier de la Société, Monsieur Miguel Colaux, agissant chacun seul après validation écrite du Président du Conseil d'Administration de la Société, en matières financières et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal KNDS France et notamment celles relatives à la Direction des Munitions

Le Conseil d'Administration décide de déléguer à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, ainsi qu'au directeur financier de la Société, Monsieur Miguel Colaux, susnommé, agissant chacun seul après validation écrite du Président du Conseil d'Administration, le pouvoir d'exécuter les actes suivants en matières financières et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal et notamment celles relatives à la Direction des Munitions :

(i) effectuer toute opération sur les comptes bancaires ouverts au nom de la Société, au-delà de 5.000.000 EUR ;

(ii) signer, accepter et endosser tout chèque, lettre de change, billet à ordre et tous documents similaires au-delà de 5.000.000 EUR ;

(iii) Négocier avec les banques la mise à disposition des lignes de cautions/garanties export et la mise en place et l'utilisation des crédits documentaires pour permettre la bonne réalisation des offres et contrats de vente ; et

(iv) Négocier avec les assureurs-crédit (ONDD et assureurs de Marché) les contrats d'assurance nécessaires à la bonne réalisation des offres et contrats de vente.

[...]

5.10 Délégation de compétences à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, au directeur financier de la Société, Monsieur Miguel Colaux, et au directeur des achats de la Société, Monsieur Marcel Meunier, agissant de la manière ci-après en matière de contrats d'achat de biens ou de services et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal et notamment celles relatives à la Direction des Munitions

Le Conseil d'Administration décide de déléguer à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, ainsi qu'au directeur financier de la Société, Monsieur Miguel Colaux, susnommé, et au directeur des achats de la Société, Monsieur Marcel Meunier, [...], agissant de la manière ci-après, le pouvoir d'exécuter les actes suivants en matière d'achat de biens ou de services et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal KNDS France et notamment celles relatives à la Direction des Munitions :

(i) Délégation de compétences au directeur des achats de la Société, Monsieur Marcel Meunier, susnommé, et au directeur financier de la Société, Monsieur Miguel Colaux, susnommé, agissant conjointement, pour:

a. négocier, conclure et signer tous engagements contractuels pour l'achat de matières, composants, matériels et équipements spécifiques destinés à l'activité dévolue à la Société dans la limite de 400.000 EUR H.T (ou l'équivalent dans une autre devise), pour chaque acte ou engagement, y compris tout avenant ;

b. signer tous accords de secret ou de confidentialité et tous autres accords préliminaires ou préparatoires (MOU, lettres d'intention, accords de coopération) au seul effet de conclure les engagements contractuels d'achat précités et dans les limites financières définies ci-dessus ; et

c. signer toute correspondance au nom de la Société en ces matières.

(ii) Délégation de compétences au directeur des achats de la Société, Monsieur Marcel Meunier, susnommé, et à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, agissant conjointement pour :

a. négocier, conclure et signer tous engagements contractuels pour l'achat de matières, composants, matériels et équipements spécifiques destinés à l'activité dévolue à la Société jusqu'à 5.000.000 EUR H.T (ou l'équivalent dans une autre devise), pour chaque acte ou engagement, y compris tout avenant ;

b. signer tous accords de secret ou de confidentialité et tous autres accords préliminaires ou préparatoires (MOU, lettres d'intention, accords de coopération) au seul effet de conclure les engagements contractuels d'achat précités et dans les limites financières définies ci-dessus ; et

c. signer toute correspondance au nom de la Société en ces matières.

(iii) Délégation de compétences au directeur des achats de la Société, Monsieur Marcel Meunier, susnommé, et à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, agissant conjointement et après accord préalable et écrit du Président du Conseil d'Administration Dominique Guillet, pour :

a. négocier, conclure et signer tous engagements contractuels pour l'achat de matières, composants, matériels et équipements spécifiques destinés à l'activité dévolue à la Société au-delà de 5.000.000 EUR H.T (ou l'équivalent dans une autre devise), pour chaque acte ou engagement, y compris tout avenant;

b. signer tous accords de secret ou de confidentialité et tous autres accords préliminaires ou préparatoires (MOU, lettres d'intention, accords de coopération) au seul effet de conclure les engagements contractuels d'achat précités et dans les limites financières définies ci-dessus ; et

c. signer toute correspondance au nom de la Société en ces matières

[...]

5.11 Délégation de compétences à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, seul, en matière de litiges et pénalités et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal KNDS France et notamment celles relatives à la Direction des Munitions

(i) Litiges inférieurs au seuil de 50.000 EUR ; et

(ii) Pénalités inférieures à 50.000 EUR.

[...]

5.12 Délégation de compétences à l'Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Girard, après validation de deux administrateurs de la Société, en matière de programme et dans le strict respect des procédures internes à l'actionnaire principal KNDS France et notamment celles relatives à la Direction des Munitions

(i) Appel à garantie

(ii) Litiges supérieurs au seuil de 50.000 EUR ;

(iii) Pénalités supérieures à 50.000 EUR

[...]

5.13 Exceptions aux délégations spéciales de compétences visées au présent point à l'ordre du jour

Le Conseil d'Administration rappelle expressément que les délégataires doivent se conformer aux limites formulées par le Conseil d'Administration, aux règles énoncées dans les différentes procédures de l'actionnaire principal KNDS France (Finance, Ressources Humaines, Gagner un contrat...) et recueillir par exception à ce qui précède, l'accord préalable du représentant légal de KNDS France pour les actes, opérations et engagements énumérés ci-dessous :

(i) politique salariales et décisions significatives en matière sociales ;

(ii) décisions salariales individuelles hors normes ;

(iii) toute décision de nomination, d'embauche ou de révocation des membres du comité de direction ;

(iv) tout investissement d'un montant supérieur à 500.000 EUR ;

(v) toutes décisions relatives aux prêts/emprunts à court, moyen et long terme ;

- (vi) constitution de gage, hypothèque, servitude sur actif matériel et immatériel ;
- (vii) lancement d'un nouveau produit ;
- (viii) création de joint-venture, filiale, société ;
- (ix) accord de transfert de technologie, licence de fabrication ; et
- (x) arrêt, vente ou transfert de l'activité en tout ou partie.

[...]

6. Procuration spéciale

Le Conseil d'Administration décide unanimement de conférer tous les pouvoirs à Maître Luc Wynant, Maître Inès Du Parc Locmaria, Maître Laurent Detaille et Maître Stijn Goovaerts, dont le cabinet est situé à B-1050 Bruxelles, avenue Louise 221, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour effectuer au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités légalement requises à la suite des décisions susmentionnées (en ce compris les formalités de publication aux annexes du Moniteur belge).

[...]”

Inès du Parc Locmaria
Mandataire